

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil Municipal
du 6 février 2008

Le Conseil Municipal, dûment convoqué selon les dispositions de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire le 6 février 2008 à 19 heures, en Mairie, sous la présidence de M. Jacques FURLAN, Maire.

Sont présents : Mme ABRAM – M. ADAM – Mme JULIEN – M. BITSCH – Mme KANICZ – M. VION – M. WILHELM – Mme LEKOSZ – Mme HUE – M. PAVLIC – Mme JOSEPH – M. WEISSGERBER – M. BOHLER – Mme FERRARA – M. NOUACRIA – M. ANDRE – M. BERLOCHER – M. TEUTSCH – M. BAUM – M. MEDITZ – M. MULLER – Mme BOJOLY.

Absents excusés : M. BERGMANN (qui a donné procuration de vote à M. WILHELM) – Mme SCHMITT (qui a donné procuration de vote à Mme HUE) – Mme NAGEL – M. BENCHAOUI (qui a donné procuration de vote à M. FURLAN) – Mme KLEMM (qui a donné procuration de vote à M. BITSCH) – M. DAUL.

Le quorum prescrit étant atteint, le Président déclare l'Assemblée régulièrement constituée pour délibérer valablement, conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SOMMAIRE

	Liste de présence	1
Point 0	Communication – Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2007	2
Point 1	Subvention 2008 à l'Office du Tourisme.....	2
Point 2	Avenant aux conventions conclues avec l'A.S.B.H – Versement par dixième.....	2
Point 3	Demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement.....	3
Point 4	Modification du tableau des effectifs	3
Point 5	Déclassement et aliénation de chemins ruraux au lieudit "Auf Merlweg" après enquêtes publiques	4
Point 6	Répartition de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité pour l'année 2008 versées par la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach.....	5
Point 7	Travaux de reconstruction de l'abri couvert des boulistes Chapelle.....	5
Point 8	Mise en place d'un service minimum d'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires en cas de grève des personnels enseignants du 1 ^{er} degré	6
Point 9	Marchés sans formalités préalables – Compte-rendu de M. le Maire	8
Point 10	Droit de préemption – Compte rendu de M. le Maire	9
Point 11	Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2008	9

En ouvrant la séance, le Maire salue les Conseillers ainsi que le public, et les remercie pour leur présence.

Point 0 – Communication – Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2007

Monsieur le Maire :

Le compte-rendu de la séance du 19 décembre 2007 vous a été transmis.

Y a-t-il des observations à formuler quant à sa rédaction ?

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Point 1 – Subvention à l'Office du Tourisme pour l'année 2008

Monsieur VION, rapporteur :

Monsieur le Président de l'Office de Tourisme nous a transmis sa demande de subvention annuelle dont le détail vous a été communiqué.

Concernant les charges de personnel, il est à noter que le point servant de référence au calcul des salaires a augmenté au 1^{er} janvier et une revalorisation aura lieu au 1^{er} juillet 2008, impliquant de fait un surcoût annuel de 2 200 €. Il faut également rappeler que les conditions de travail et de rémunération des salariés de l'Office de Tourisme sont régies par une convention nationale.

Le bilan financier de l'année 2007 laisse apparaître un résultat négatif de 144,83 € et donc un solde arrêté au 31 décembre 2007 à 7 444,62 €.

En conséquence, l'Office du Tourisme sollicite une subvention communale s'élevant pour 2008 à 55 000 € contre 53 000 € l'an passé.

Compte tenu de ce qui précède et après avis favorable des commissions Finances et Affaires Culturelles, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- *d'autoriser le versement d'une subvention de 55 000 € au profit de l'Office de Tourisme au titre de l'année 2008 ;*
- *et de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif.*

Monsieur TEUTSCH, président de l'Office de Tourisme s'est abstenu et n'a pas par conséquent participé au vote.

Point 2 – Avenant aux conventions conclues avec l'A.S.B.H - Versement par dixième

Madame JULIEN, rapporteur :

Afin de ne pas mettre en difficulté sa trésorerie, l'A.S.B.H. propose aux collectivités un versement mensuel des subventions par dixième, sur la base des montants accordés l'année précédente.

Ainsi en 2007, la Ville a versé à l'A.S.B.H. une somme de 83 800 € (38 500 € au titre du chantier d'insertion, 29 800 € pour le chantier jeunes ainsi que 15 500 € pour l'animation quartier Chapelle).

Aussi, après avis favorable des commissions Finances et Affaires Sociales, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire :

- *à verser mensuellement les subventions par dixième et de procéder à une régularisation lors de la transmission des budgets définitifs ;*
- *à intervenir à la signature d'avenants aux différentes conventions liant la Commune à l'ASBH afin d'autoriser ces versements mensuels.*

Point 3 – Demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement

Madame ABRAM, rapporteur :

Les dossiers de demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement doivent être déposés pour le 1^{er} février 2008. Ces projets sont susceptibles d'être financés à hauteur de 35% par l'Etat.

Aussi, après examen et avis favorable des commissions « Travaux » et « Finances », le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à présenter les dossiers suivants :

1) Projet de requalification de la parcelle 86 rue de la Chapelle

Les travaux consisteront en l'aménagement de 24 emplacements pour le stationnement de véhicules légers accessibles par la rue de la Chapelle et par un porche construit sur l'alignement des façades voisines. Le montant des travaux est estimé à 102 819,74 € H.T.

2) Aménagement d'une rampe d'accès pour personnes handicapées à l'Hôtel de Ville

Le coût total de l'opération est évalué à 77 529,00 € H.T. Le montant des travaux s'élève à 68 300,00 € et les missions de maîtrise d'œuvre, SPS et contrôle technique sont estimées à 9 229,00 €.

3) Aménagement d'un accès et de sanitaires pour personnes handicapées à la maison des services, 10 rue de la Gare

Le montant des travaux est estimé à 40 000 € H.T en ce qui concerne la création d'un accès pour personnes handicapées ainsi que l'aménagement de sanitaires accessibles également aux personnes handicapées. A cela se rajoutera l'acquisition de 5 postes informatiques pour 6 423,42 € HT ainsi que le câblage et la mise en conformité électrique pour 3 710,20 € HT.

Par ailleurs, le Conseil Municipal décide également, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à déposer :

- *auprès de toutes autres instances (Conseil Général, Conseil Régional, Etat) des demandes de subvention susceptibles d'être accordées dans le cadre de ces projets ;*
- *et signer toutes les demandes d'urbanisme nécessaires pour leur réalisation.*

Point 4 – Modification du tableau des effectifs

Madame ABRAM, rapporteur :

Suite aux changements des horaires d'ouverture de l'agence postale La Chapelle, le Conseil Municipal, après avis favorable de la commission des « Finances » et en accord avec la Poste, décide de modifier un emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 22 heures en le ramenant à 18 heures.

Le débat étant ouvert, Monsieur MULLER rappelle que par le passé un point fut consacré au devenir de la Poste sur la commune. Une majorité s'étant prononcée pour la mise en place d'agences postales communales en lieu et place des bureaux de tabac et autres commerces susceptibles de remplir ces tâches, il avait été souligné qu'un bilan serait dressé au bout d'un an afin de mieux cerner l'efficacité, le fonctionnement et la disponibilité de ces agences. Aussi, il demande si la municipalité dispose de pareilles informations.

Monsieur le Maire répond par la négative, précisant que le choix des agences postales communales par rapport à une reprise de la part notamment des bureaux de tabac avait pour essence d'être plus proche des habitants. Il estime aujourd'hui que ce choix se justifie étant entendu qu'au bureau de tabac de la Chapelle par exemple, la fréquentation devient « un peu particulière » notamment du fait de la vente d'alcool, ce qui peut représenter un frein. Même constat en ce qui concerne la cité des Chênes, où les gens ont parfois peur de s'approcher du Centre Commercial et il faudra donc impérativement améliorer le climat. Il considère que de toute manière, suite aux prochaines élections, la nouvelle municipalité aura à se pencher sur ce problème en se prononçant fermement sur le maintien ou non des points Poste.

Monsieur MULLER rappelle s'être à l'époque prononcé favorablement aux points commerçants et il remarque que l'amplitude horaire des agences considérées diminue en l'espèce, contrairement aux créneaux d'ouverture des commerces. Il conclut en précisant que si la municipalité ne dispose pas d'un bilan en la matière, celui-ci devra être réalisé par la prochaine municipalité et ce, rapidement.

Monsieur le Maire explique que si l'amplitude horaire des points Poste diminue, il est important de prendre conscience que le personnel communal employé dans ces points peut répondre de façon plus efficace aux questions des administrés. Et d'ajouter qu'il importait d'avoir des relais administratifs dans les quartiers afin de permettre aux habitants de ne pas avoir à se déplacer en Mairie.

Madame JULIEN fait observer que conjointement à l'extension du Centre Social à la cité de la Chapelle, il est prévu avec la commune de FREYMING-MERLEBACH de réintégrer le point Poste, étant noté que l'espace Acti Chapelle sera amené à disparaître à terme. Elle ajoute que cette réduction des horaires d'ouverture a été étudiée avec la Poste, celle-ci ne restreignant d'ailleurs pas son soutien financier.

Monsieur MULLER rappelle que sa question concernait avant tout le bilan des agences postales communales.

Madame JULIEN précise qu'elle n'entendait qu'exprimer une information complémentaire.

Madame ABRAM note que l'agent qui travaillera à mi-temps remplacera celui des Chênes lors de ses absences et vice et versa.

Appelés à se prononcer et après l'avis favorable des membres de la Commission des Finances, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs susmentionnée.

Point 5 – Délibération portant déclassement et aliénation de chemins ruraux au lieudit « Auf Merlweg » après enquête publique

Monsieur WILHELM, rapporteur :

Par délibération en date du 11.07.2007 et du 22.10.2007, le conseil municipal décidait de procéder aux enquêtes publiques préalables à l'aliénation de chemins ruraux cadastrés section 14 n° 143, 460/145 (partie du chemin rural) ainsi que 461/145 (fin du chemin rural) au lieudit « Auf Merlweg » (rue des Chasseurs) en vue de leur cession à Monsieur Jean BIGEL, gérant de la Sarl « Les Résidences d'Oderfang » pour un projet de lotissement.

Ces enquêtes publiques se sont déroulées du 10.09.2007 au 25.09.2007 inclus et du 12.11.2007 au 03.12.2007 inclus.

Quelques observations ont été formulées, qui ne sont pas recevables dans la mesure où les chemins ne sont plus empruntés ni par les propriétaires riverains, ni par les promeneurs, qu'ils n'ont fait l'objet d'aucun entretien régulier et ne sont même plus visibles et que de plus ils seront en partie remplacés par la voirie et de l'espace vert dans le projet de lotissement, ce qui empêchera aux parcelles privées d'être enclavées.

Aussi, le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable aux deux enquêtes publiques avec la recommandation d'éviter tout enclavement.

Le débat étant ouvert, Monsieur MULLER souhaite obtenir l'assurance que les propriétaires des chemins concernés ne les empruntent plus.

Monsieur le Maire répond que la municipalité les a rencontrés dans le cadre de l'enquête publique.

Madame ABRAM acquiesce et ajoute que d'autres accès sont possibles.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été respectée et suite à la délibération du Conseil Municipal du 22 octobre 2007 autorisant le Maire à signer le compromis de vente avec Monsieur Jean BIGEL, l'assemblée, après avis favorable des commissions Finances et Urbanisme, décide, à l'unanimité :

- *de désaffecter les chemins ruraux au lieudit « Auf Merlweg » (rue des Chasseurs) cadastrés section 14 n° 143 (4a30), 460/145 (3a15) et 461/145 (1a79), en vue de leur cession ;*
- *d'autoriser la vente des parcelles suivantes à Monsieur Jean BIGEL :*
 - *Section 14 parcelle 50 pour une contenance de 10a 30ca*
 - *Section 14 parcelle 51 pour une contenance de 10a 46ca*
 - *Section 14 parcelle 52 pour une contenance de 5a 97ca*
 - *Section 14 parcelle 53 pour une contenance de 22a 49ca*
 - *Section 14 parcelle 55 pour une contenance de 15a 72ca*
 - *Section 14 parcelle 56 pour une contenance de 31a 48ca*
 - *Section 14 parcelle 457/63 pour une contenance de 9a 38ca*
 - *Section 14 parcelle 458/63 pour une contenance de 3a37ca*
 - *Section 14 parcelle 143 pour une contenance de 4a 30ca (chemin rural)*
 - *Section 14 parcelle 460/145 pour une contenance de 3a 15ca (chemin rural)*
 - *Section 14 parcelle 461/145 pour 1a 79ca (chemin rural) ;*
- *de fixer le prix de vente à 651,00 € l'are selon l'estimation des services fiscaux ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire ainsi que tous les actes relatifs à la transaction, en précisant que les frais d'arpentage et de notaire restent à la charge de l'acquéreur.*

Point 6 – Répartition de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité pour l'année 2008 versées par la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach

Madame ABRAM, rapporteur :

Le conseil de la Communauté de Communes du 5 novembre 2007 a voté les nouveaux montants de dotation de solidarité et d'attribution de compensation pour l'exercice 2008. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer quant à leur acceptation.

En ce qui concerne l'attribution de compensation 2008, conformément aux conclusions de la commission d'évaluation des charges adoptées à l'unanimité, elle s'élève à 56 011 € (identique à l'année dernière)

Quant à la dotation de solidarité 2008, la Commune se verra attribuer une somme de 92 580,80 € soit 2015,20 € de plus par rapport à l'année passée. Cette augmentation est liée au critère d'équipement communautaire hors zone pour un montant de 2 500 € et s'explique du fait que la Commune de Hombourg-Haut a mis à disposition de la Communauté de Commune la déchetterie.

Compte tenu de ce qui précède et après avis favorable de la commission des Finances, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, ces montants dans leur intégralité.

Point 7 – Travaux de reconstruction de l'abri couvert des boulistes Chapelle

Monsieur WILHELM, rapporteur :

Suite aux dégâts occasionnés par l'incendie de l'abri sportif et de loisirs (boulodrome) situé rue des Romains à Hombourg-Haut, des travaux de reconstruction sont nécessaires. Aussi, il est proposé de procéder à la démolition de ce qu'il reste de l'abri et d'en faire un local couvert et fermé. Ces travaux impliquent le dépôt d'un permis de démolir ainsi que d'un permis de construire après recours à un architecte pour l'établissement des différents plans.

Le débat étant ouvert, Monsieur MULLER demande si la municipalité dispose d'une évaluation du coût de cette reconstruction et remarque qu'il s'agit du troisième incendie en quelques mois de biens publics, « ce qui commence à faire beaucoup », même s'il reconnaît que Monsieur le Maire n'en est pas le responsable.

Monsieur le Maire répond que l'estimation faite par l'assurance est d'environ 45 000 €.

Monsieur ADAM rappelle que le coût de ces travaux sera pris en charge par l'assureur de la commune.

Aussi, compte tenu de ce qui précède et après avis favorable de la commission de l'Urbanisme, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire :

- à déposer et à signer toutes les demandes et autorisations nécessaires en matière d'urbanisme pour la démolition et la réalisation de ces travaux ;*
- à recourir à un architecte pour l'établissement des plans pour le dossier de demande d'autorisation.*

Point 8 – Mise en place d'un service minimum d'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires en cas de grève des personnels enseignants du 1^{er} degré

Monsieur BITSCH, rapporteur :

Par courrier en date du 10 janvier 2008, M. l'Inspecteur d'Académie nous a transmis la lettre de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale proposant aux maires d'expérimenter la mise en place d'un service minimum d'accueil des élèves en cas de grève des personnels enseignants du 1^{er} degré.

L'Education Nationale financera ce service comme suit :

- 90 €/jour pour 1 à 15 élèves accueillis
- 180 €/jour pour 16 à 30 élèves
- 270€/jour pour 31 à 45 élèves
- A partir de 46 élèves accueillis, 90 € par jour et par groupe de 15 élèves.

Ce service nécessite l'intervention d'une convention entre l'Etat et la Commune pour une durée de trois ans et dont le contenu vous a été communiqué.

Le débat étant ouvert, Monsieur BERLOCHER explique que « chacun d'entre nous a conscience à quel point il est important pour de nombreux parents d'élèves de n'avoir pas à subir d'entrave, même temporaire, à leur activité professionnelle. Pour de nombreuses familles hombourgeoises, ce service minimum d'accueil est capital voire impérieux. Toutefois, il est évident que pour la mise en place d'un tel service, il faudrait l'acceptation de personnels communaux volontaires, qui aient un minimum de compétences dans l'encadrement car on ne s'improvise pas animateur, et qu'ils puissent être détachés de leurs fonctions habituelles. Or, les chantiers engagés par les services techniques ne tolèrent pas toujours la souplesse requise. Ensuite, il faudrait définir avec grand soin les cadres des responsabilités en cas d'accident : le Recteur et l'Inspecteur d'Académie sont les champions dans le maniement des parapluies. J'ajoute que la lecture de certains passages de la convention suscite des observations. En effet il est précisé que cette convention aura pour objet d'accueillir les élèves des écoles primaires pendant les jours et heures normales d'ouverture de l'école, ce qui voudrait dire qu'il faudrait mettre à disposition, à ce moment-là, du personnel communal même le vendredi. Il est ensuite précisé que « dans la mesure du possible, l'Etat communiquera à la commune les informations relatives au préavis de grève ». Là encore, il n'y a aucun engagement de la part de l'Etat ; par contre, la responsabilité sera de votre côté en cas de problème. L'article 3 précise qu'il s'agit d'un service gratuit pour les familles, étant entendu que tout le monde est pour cette gratuité. Pour l'instant il n'y a pas de problème entre midi car la prise en charge se fait par ACCES dans le cadre du périscolaire. Si à un certain moment, ACCES ne devait pas être en mesure de répondre à toute la demande, qui prendrait en charge le financement de ces repas ? L'article 3 ne parle d'aucune contribution à ce niveau. Aussi, cette requête formulée par le Ministère de l'Education Nationale me paraît donc choquante et non recevable dans la mesure où, au final, le Ministère sera encore moins soucieux de régler en amont les conflits intérieurs. Il s'agit donc d'un transfert momentané mais indécent de responsabilités vers les

communes, c'est-à-dire au final vers le Maire, alors que tous les politiciens de carrure nationale reconnaissent qu'il faut arrêter de charger la barque des maires. L'instauration de ce service minimum d'accueil est un problème interne à l'Education Nationale et la solution doit être trouvée en son sein. Si l'on continue sur cette lancée, le personnel communal risque fort, prochainement, de venir suppléer au manque de personnel dans les maisons de retraite en cas de grève des personnels techniques ou administratifs donc je m'y oppose formellement ».

***Monsieur MULLER** dit comprendre les inquiétudes de Monsieur BERLOCHER concernant la question des responsabilités mais souhaite « en revenir au fond de la chose » : « Ce service doit être mis en place par la commune car rendu à bon nombre de parents et nous, ville de Hombourg-Haut, devons être à la hauteur du désappointement des parents face aux grèves qui peuvent être mises en place par des enseignants. Je me place surtout au niveau des parents qui ont énormément de difficultés financières notamment pour trouver une nourrice pour garder les enfants, sans remettre en cause le droit de grève. C'est toujours la population la plus défavorisée qui est mise un peu à l'écart et à laquelle on ne pense pas. Un service minimum est avant tout un service et la ville de Hombourg-Haut devrait se ranger aux côtés des nombreuses villes de même taille qui ont voté le service minimum et qui permet de rendre service aux plus humbles d'entre nous ».*

***Monsieur BITSCH** répond que s'il y a besoin d'un tel service, celui-ci doit être assuré par du personnel compétent et qualifié pour ce type d'action, étant entendu qu'on ne sait pas à l'avance combien de personnes sont à remplacer.*

***Monsieur MULLER** rappelle que « les communes de SAINT-AVOLD, SARREBOURG, FORBACH ou encore WOIPPY se sont posées la même question et que nombre d'aides maternelles sont habilitées à prendre en charge les enfants lors de ces jours de grève. Il est primordial qu'un enseignant soit présent ». Et d'ajouter qu'il n'a jamais été vu que 100% des enseignants étaient en grève. Il poursuit : « Par ailleurs, il s'agit toujours d'une ou deux journées de grève et non d'une semaine et je regrette que l'on souhaite ainsi mettre en avant des clivages politiques alors qu'il faudrait se placer au-delà de ces contingences car il ne s'agit là pas d'une politique de gauche ou de droite ». Il conclut en mentionnant que son groupe se prononcera donc favorablement à la mise en place dudit service.*

***Madame JULIEN**, reprenant ses propos de commissions, explique qu'il « n'est pas normal que l'Education Nationale se décharge ainsi sur les communes. Il faut que les personnes prenant en charge ces enfants doivent avoir de l'expérience ce qui n'est pas le cas du personnel communal ». Elle souligne que ce problème concerne les écoles primaires mais également le collège où tout le monde sait que pour les enfants de 11 à 17 ans, les enseignants éprouvent parfois des difficultés à les gérer.*

***Monsieur MULLER** répond que l'Etat ne se décharge pas car il engage des frais. Et de rappeler que les aides maternelles sont compétentes en la matière.*

***Madame HUE** rétorque que les aides maternelles ne peuvent absolument pas endosser pareille responsabilité et pose la question d'une école où tous les enseignants seraient en grève.*

***Monsieur MULLER** répond que « 100% de grévistes dans une école cela ne s'est jamais vu à Hombourg-Haut ».*

***Madame HUE** rétorque qu'il se trompe et que le cas s'est justement avéré le 24 janvier 2008.*

***Monsieur MULLER** demande pourquoi les villes précitées ont voté ce service minimum. Il dit ne pas penser que les élus des communes concernées, à l'instar de Monsieur le Député de SAINT-AVOLD, soient des gens « irresponsables ». Il dit « déplorer à nouveau que l'on veuille ramener le sujet à un niveau politique ». Il dit n'être intéressé que « par la défense des Hombourgeois en difficultés et notamment ceux qui doivent aller travailler tous les jours pour gagner leur pain ». Il conclut en considérant qu'un tel service minimum serait vraiment la solution pour palier ces difficultés.*

***Madame HUE** estime que « vu le temps dont la commune disposait, on a choisi de ne pas essayer les plâtres ».*

Monsieur BOHLER pense qu'il ne s'agit pas d'une question politique et explique avoir constaté dans la presse que seules 10% des communes étaient favorables au service minimum.

Monsieur BERLOCHER souhaite apporter quelques commentaires suite aux propos de Monsieur MULLER. « Lorsque Monsieur MULLER dit défendre les Hombourgeois en difficultés, chaque personne ici est engagée dans la défense des Hombourgeois. Comme je l'ai précédemment souligné, la prise en charge des difficultés des familles Hombourgeoises est capitale et impérieuse et cela n'est pas seulement une déclaration à mon niveau, car la commune n'a pas à rougir lorsque l'on prend en compte la subvention importante à ACCES, dont une des missions est le périscolaire avec la prise en charge des jeunes entre midi qui a permis à un certain nombre de parents et notamment des familles monoparentales de retrouver du travail. Lorsque vous dites ensuite que l'Etat engage des frais, le service minimum sera financé par l'Etat à partir des retenues effectuées sur les salaires des enseignants grévistes ce qui ne demande pas une charge supplémentaire de l'Etat. Ensuite, vous mettez en avant des clivages politiques et à aucun moment nous n'avons dérivé vers un tel contexte, ni ce soir ni lors de la tenue des différentes commissions, les débats y étant particulièrement corrects et équilibrés justement parce que nous n'avions pas abordé ce caractère politique ».

Monsieur MULLER « déplore que l'on veuille déplacer le sujet vers ACCES », ce qui n'est pas sa volonté. Et de préciser : « je suis d'accord avec le travail formidable d'ACCES et je rappelle à Monsieur BERLOCHER qu'ACCES a été mis en place par l'ancienne majorité ». A Monsieur BOHLER, il rappelle que les trois quarts des communes sont rurales et que la difficulté de mettre en place ce service minimum vient de là, contrairement aux villes de taille moyenne comme Hombourg-Haut.

Monsieur BERLOCHER répond à Monsieur MULLER qu'il n'a pas l'impression qu'il s'est retourné les manches pour créer ACCES.

Monsieur MULLER dit laisser Monsieur BERLOCHER juge de ses propos.

Monsieur BERLOCHER acquiesce et assume pleinement ses propos.

Pour *Madame HUE*, les grèves ne sont pas faites pour améliorer forcément la situation des enseignants mais celle des écoles et les moyens qu'on leur donne.

Monsieur le Maire considère que ce problème sera vraisemblablement réglé rapidement, le Ministre de l'Education Nationale entendant « passer en force » et dit avoir l'impression que l'on parle dans le vide. Et d'ajouter qu'au plan de l'éthique, « une grève n'est pas là pour faire plaisir aux gens ou pour les arranger mais elle provoque un déclic et une lutte pour avoir un acquis supplémentaire, notamment pour les enfants, quitte à ce que cela dérange la population de Hombourg-Haut ou des autres communes ».

Les commissions des Affaires Scolaires et Finances se sont déclarées défavorables à ce projet.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal décide, à sa majorité, de ne pas mettre en place de service minimum d'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires en cas de grève des personnels enseignants du 1^{er} degré. M. MULLER et Mme BOJOLY se sont déclarés quant à eux favorables à ce projet. M. TEUTSCH s'est abstenu.

Point 9 – Marchés sans formalités préalables – Compte-rendu de M. le Maire

Monsieur le Maire :

En application de la délibération en date du 8 janvier 2007, l'assemblée prend acte des marchés intervenus depuis le 19 décembre dernier dont les montants étaient inférieurs à 50 000 € HT :

Nature des marchés	Sociétés	Montant	Date de commission
Aménagement de columbariums	Entreprise HENRY L'HÔPITAL	Lot n°1 : Cimetière Chapelle..... 12 795,00 € Lot n°2 : Cimetière Chênes 11 922,00 € Lot n°3 : Cimetière Sainte-Catherine.. 12 875,00 €	16/01/08
Aménagement de deux passages piétons Rue Nationale	SGB PETITE-ROSSELLE	28 962,64 €	16/01/08
Contrat Evolution pour le logiciel Vicad (plan cadastral informatisé)	Société MICROPLAN SOLUTIONS	1 428,80 €	16/01/08
Fourniture de produits d'entretien	I.C.A. HYGIENE LOUVIGNY	14 207,41 €	23/01/08

Point 10 – Droit de préemption – Compte-rendu de la délégation accordée à M. le Maire

Monsieur le Maire :

Dans sa séance du 29 janvier 2007, le Conseil Municipal a autorisé, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire à exercer au nom de la commune le droit de préemption institué le 5 février 1993.

Suite à cette autorisation, Monsieur le Maire a été appelé à plusieurs reprises à prendre la décision de préempter ou de renoncer à la préemption. Aussi, les membres du Conseil Municipal sont informés des avis émis, conformément au relevé ci-dessous :

Propriétaire-vendeur	Adresse du bien	Section-parcelles	Zone	Surface	Nom-adresse acquéreur	DPU	Bâti Non bâti
MULLER Christine	20, rue de la Fontaine	S36 P165-169	UB	315 m ²	MULLER Frédéric Hombourg-Haut	Pas d'usage	Bâti
Consorts REINHOLD	57A, rue de Metz	S35 P21 S36 P1	UB	2171 m ²	FEIL Emmanuel MULLER Christine Hombourg-Haut	Pas d'usage	Bâti
Sté Sainte-Barbe	5AB, rue des Prés	S16 P378-379	UB	499 m ²	Epx CHAMPS DINE Hombourg-Haut	Pas d'usage	Bâti
Sté Sainte-Barbe	3, rue des Prés	S16 P377-379	UB	362 m ²	TAKI Abdelmjid	Pas d'usage	Bâti
LEININGER Daniel	59, rue de Metz	S36 P4-3-11	UB	2790 m ²	SCI L.I.A.M. Zimming	Pas d'usage	Bâti

Point 11 – Débat d'orientation Budgétaire 2008

Madame ABRAM, rapporteur :

En application de l'article 2312-1 du Code général des collectivités ~~territoriales~~, il est fait obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants d'organiser au sein du conseil municipal un débat d'orientation ~~budgétaire~~.

Ce débat doit se dérouler dans un délai de deux mois avant le vote du budget.

Il permet à l'assemblée délibérante de discuter d'une part des grandes orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif et, d'autre part d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Supprimé : s

Supprimé : s

Supprimé : locales

Supprimé : s

Supprimé : s

A noter que ce débat n'a pas de caractère décisionnel et n'est donc pas soumis à vote.

Avant d'évoquer les grandes orientations pour l'année 2008, je vous propose dans un premier temps de faire un point sur la situation financière au 31 décembre 2007.

Situation financière à la clôture de l'exercice 2007

a) Budget de la Ville

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Investissement	7 192 674,84 €	6 719 538,06 €	- 473 136,78 €
Fonctionnement	4 905 132,03 €	6 139 175,81 €	1 234 043,78 €
TOTAL	12 097 806,87 €	12 858 713,87 €	760 907,00 €

Les résultats du compte administratif 2007 et du compte de gestion du percepteur ne sont pas encore contradictoirement arrêtés.

Toutefois, on peut annoncer que l'exercice 2007 sera clôturé pour le budget principal avec un excédent brut d'environ 760 907 €. Vous pouvez noter que l'autofinancement est supérieur aux prévisions puisqu'il atteint 1 234 043,78 €.

Les restes à réaliser en investissement s'établissent comme suit :

Dépenses	2 699 197,17 €
Recettes	2 173 234,10 €
TOTAL	- 525 963,07 €

Il est à noter que l'emprunt prévu à hauteur de 445 000 € n'a pas été contracté. En intégrant les restes à réaliser qui sont reportés sur l'exercice 2008 l'excédent s'élève à 234 943,93 €.

Les dépenses de fonctionnement ont diminué en 2007 par rapport à 2006 en raison de la baisse des intérêts de la dette et des charges à caractère général qui concernent en particulier le combustible et les dépenses d'entretien. Il est également à rappeler que le budget principal a absorbé le déficit du lotissement Mélusine qui s'élève à 196 717,91 €.

Concernant les recettes de fonctionnement, on peut noter que le placement en bons du trésor de 400 000 € a rapporté à la Ville des intérêts s'élevant à 15 763,93 €.

b) Budgets annexes

Les résultats globaux 2007 sont les suivants :

- Assainissement - 653 903,93 €
(hors encaissement de l'emprunt de 100 000 € qui est intervenu début janvier et des subventions pour les travaux d'amélioration du réseau assainissement de la RN 3 pour un montant de 92 000 €, de construction de l'exutoire au quartier La Chapelle pour 487 755 € ainsi que le remboursement du F.C.T.V.A. 2006 – 2007 pour un montant de 154 249,53 €)
- Exploitation Forestière + 21 367,50 €
- Lotissement Mélusine - 0,00 €

Le budget du lotissement est définitivement soldé. Quant au budget assainissement, il est clôturé et intégré dans le budget principal après le transfert de cette compétence à la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach.

Mis en forme ... [1]
Supprimé : 2007...6 ... [2]
Supprimé : pour 2006. ... [3]
Mis en forme ... [4]
Mis en forme ... [5]
Supprimé : 6 ... [6]
Mis en forme ... [6]
Mis en forme ... [7]
Mis en forme ... [8]
Mis en forme ... [9]
Supprimé : 48 629,83 ... [10]
Mis en forme ... [10]
Supprimé : 3 235 014,36 € ... [11]
Mis en forme ... [11]
Supprimé : 3 186 384,53 ... [12]
Mis en forme ... [12]
Mis en forme ... [13]
Supprimé : 4 981 825,75 ... [14]
Mis en forme ... [14]
Supprimé : 6 677 370,76 ... [15]
Mis en forme ... [15]
Supprimé : 695 545,01 ... [16]
Mis en forme ... [16]
Mis en forme ... [17]
Supprimé : 8 216 840,11 ... [18]
Mis en forme ... [18]
Mis en forme ... [19]
Supprimé : 9 863 755,29 ... [20]
Mis en forme ... [20]
Mis en forme ... [21]
Supprimé : 1 646 915,1 ... [22]
Mis en forme ... [23]
Mis en forme ... [24]
Mis en forme ... [25]
Supprimé : 6 ... [26]
Mis en forme ... [26]
Mis en forme ... [27]
Mis en forme ... [28]
Supprimé : 6...1 646 000 ... [29]
Mis en forme ... [30]
Supprimé : légèrement ... [31]
Supprimé : <#>¶ ... [32]
Mis en forme ... [32]
Mis en forme ... [33]
Mis en forme ... [34]
Supprimé : 6 ... [35]
Mis en forme ... [35]
Mis en forme ... [36]
Mise en forme : Puces et numéros ... [37]
Supprimé : 21 710...4 ... [38]
Mise en forme : Puces et numéros ... [39]
Supprimé : 988...22 ... [40]
Mise en forme : Puces et numéros ... [41]
Supprimé : 196 718... ... [42]
Mis en forme ... [43]
... [44]

En 2007, les investissements ont concerné principalement :

TRAVAUX REALISES EN 2007	Dépenses réalisées en 2007
<u>VOIRIE - RESEAUX</u>	
La réhabilitation des réseaux eau, assainissement et l'enfouissement des réseaux secs sur la RD 603	458 797,90 €
L'aménagement du square Jean Derrieux	33 757,25 €
L'aménagement de la rue des Pénitents, Vergers, Principale et Fontaine	252 068,46 €
L'aménagement de la placette devant le Centre Commercial des Chênes	86 716,30 €
Mise en place de la signalétique Patrimoine-Tourisme	6 167,31 €
<u>EQUIPEMENTS SPORTIFS</u>	
L'aménagement des courts de tennis	77 540,20 €
Le démarrage des travaux de construction du complexe socio-sportif	148 503,93 €
<u>BATIMENTS</u>	
La réhabilitation des sanitaires et aménagement d'une salle d'expression corporelle au Groupe Scolaire La Chapelle	226 929,49 €
La rénovation de la maternelle Langenberg	55 601,81 €
La rénovation des installations électriques de l'école maternelle Monborn	61 545,94 €
La transformation du 1 ^{er} et 2 ^{ème} étage de l'immeuble 10 rue de la Gare en Centre Médico-Social	29 183,86 €
L'installation d'une nouvelle chaudière et d'un nouveau branchement d'assainissement à l'école maternelle du Centre	28 858,55 €
Achèvement de la transformation du Château d'Hausen en Hôtel de Ville et l'aménagement de la Cour d'Honneur	413 971,52 €

Mis en forme : Retrait :
Première ligne : 1,9 cm

Supprimé : ¶
Comme les dépenses en 2007 vont s'étaler dans le temps, nous vous proposons de placer une partie de cette trésorerie en bons du trésor. Ces placements pourraient rapidement être débloqués selon non besoins.¶
¶

Supprimé : 6

Mis en forme : Retrait :
Première ligne : 1,25 cm

Par ailleurs nous avons fait élaborer les études suivantes :

- l'étude diagnostic concernant les bâtiments annexes du Château d'Hausen
- l'étude de sol concernant l'aménagement de la rue de la Chapelle
- la mission de maîtrise d'œuvre concernant l'extension du Centre Social des Chênes.

Sont en cours :

- les études de rénovation des V.R.D. des quartiers Chênes et Chapelle
- l'étude diagnostic et de programmation de la requalification du quartier de Hellingring.

A noter également que nous sommes en phase de recruter un maître d'œuvre qui nous accompagnera dans notre démarche de révision du P.O.S. en P.L.U.

Il faut également rappeler que la Municipalité a dû gérer en 2007 les sinistres du Centre Social des Chênes, du gymnase des Chênes et de l'abri des boulistes de la Chapelle. Les coûts de la réfection de ces bâtiments sont pris en charge par notre assurance hors budget.

Concernant l'année 2008, nous évoquerons principalement aujourd'hui les projets qui correspondent aux opérations engagées ou votées par le Conseil Municipal. Celles-ci pourront être complétées au moment du vote du budget primitif en fonction des disponibilités et des priorités de la nouvelle municipalité.

Mis en forme : Retrait :
Première ligne : 1,25 cm

Mis en forme : Retrait :
Première ligne : 1,25 cm

Supprimé : . Nous devons achever ces travaux en 2007. En ce qui concerne l'Hôtel de Ville, nous aménagerons la cour d'honneur avant le déménagement des bureaux et nous souhaitons également requalifier le square Jean Derrieux qui servira de parking aux usagers de la nouvelle mairie.

Supprimé : Nous proposons aussi de relancer les investissements dans tous les quartiers de la Ville

Supprimé : . Pour cela

Supprimé : 20

Projets 2008	Montant TTC	Subventions escomptés sur le montant H.T.
Mise en place d'une rampe d'accès pour personnes handicapées à l'Hôtel de Ville	92 724,68 €	DGE 35 %
Mise en place d'une rampe d'accès pour personnes handicapées, aménagement des sanitaires pour personnes handicapées et installation d'un réseau informatique pour l'immeuble 10, rue de la Gare (Maison des Services)	52 966,65 €	DGE 35 %
Réhabilitation du rez-de-chaussée et mise en peinture de la façade de l'immeuble 10 rue de la Gare (Maison des Services) –uniquement les fournitures	9 568,00 €	Région Lorraine prend en charge la main d'oeuvre
Démolition de l'immeuble 9 rue de la Chapelle + création d'un parking	Reports 176 183,66 €	DGE 35 %
Construction d'un complexe socio-sportif	1 500 000,00 € Reports 853 485,30 €	FEDER PDAU CCFM 80 % Région Lorraine
Extension du Centre Social des Chênes	Reports 125 872,01 €	DGE 21 % CAF 40 %
Voirie RN3	800 000,00 € Reports 228 091,31 €	FNADT CG 80 % CR
VRD Chênes 11 ^{ème} tranche	En fonction de l'étude qui doit nous parvenir courant février	FNADT CG 100 % CR
VRD Chapelle 3 ^{ème} tranche	En fonction de l'étude qui doit nous parvenir courant février	FNADT CG 100 % CR

N.B. Les chiffres indiqués sont susceptibles d'être ajustés au moment de l'inscription des crédits au budget. Certains concernent des reports de l'exercice 2007.

Recettes Prévisionnelles

Les recettes prévisionnelles les plus importantes sont :

- Remboursement du Fonds de Compensation de la T.V.A..... 148 164,56 €
- Dotation globale de fonctionnement..... (inconnue à ce jour) 2 248 193 € en 2007
- Dotation de solidarité urbaine..... (inconnue à ce jour) 1 197 516 € en 2007
- Dotation de solidarité rurale (inconnue à ce jour) 90 281 € en 2007
- Dotation de solidarité de la C.C.F.M..... 92 580,81 €
- Attribution de compensation de la C.C.F.M..... 56 011,00 €
- Dotation nationale de péréquation (inconnue à ce jour) 74 294,00 € en 2007
- Fonds départemental de la Taxe Professionnelle..... (inconnue à ce jour) 411 010,11 € en 2007

Nous devrions pouvoir inscrire un montant d'autofinancement à hauteur de 1 000 000 €. Pour cela, il sera nécessaire de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

En ce qui concerne la dette, on peut préciser qu'une diminution constante de l'encours de la dette est intervenue depuis l'année 2000, de sorte que la commune dispose d'une capacité d'emprunt mobilisable pour les prochains équipements.

Supprimé : ¶ ... [45]
 Mis en forme ... [46]
 Mis en forme ... [47]
 Supprimé : 7
 ... [48]
 Mis en forme ... [49]
 Supprimé : . 67 000,00 €
 Mis en forme ... [50]
 Supprimé : PDAU 50%
 Mis en forme ... [51]
 Supprimé : Mobilier, ... [52]
 Mis en forme ... [53]
 Supprimé : . 180 000,00 €
 Mis en forme ... [54]
 Supprimé : PDAU 50 %
 Mis en forme ... [55]
 Mis en forme ... [56]
 Supprimé : Cour d'Hon ... [57]
 Mis en forme ... [58]
 Mis en forme ... [59]
 Supprimé : . 180 000,00 €
 Mis en forme ... [60]
 Supprimé : PDAU 50 %
 Mis en forme ... [61]
 Supprimé : Aménagement ... [62]
 Mis en forme ... [63]
 Mis en forme ... [64]
 Supprimé : ¶ ... [65]
 Mis en forme ... [66]
 Supprimé : Requalifica ... [67]
 Mis en forme ... [68]
 Supprimé : Aménagement ... [69]
 Mis en forme ... [70]
 Mis en forme ... [71]
 Supprimé : . 20 000,00 €
 Mis en forme ... [72]
 Mis en forme ... [73]
 Supprimé : Signalétique ... [74]
 Mis en forme ... [75]
 Mis en forme ... [76]
 Supprimé : . 4 000,00 €¶
 Mis en forme ... [77]
 Mis en forme ... [78]
 ... [79]
 Mis en forme ... [80]
 Supprimé : Aménagement ... [81]
 Mis en forme ... [82]
 Mis en forme ... [83]
 Supprimé : . 500 000,00 €
 Supprimé : FNADT¶ ... [84]
 Mis en forme ... [85]
 Supprimé : Amélioratio ... [86]
 Mis en forme ... [87]
 Supprimé : . 30 000,00 €
 Mis en forme ... [88]
 ... [89]
 Mis en forme ... [90]
 ... [91]
 Mis en forme ... [92]
 Mis en forme ... [93]
 Mis en forme ... [94]
 Mis en forme ... [95]
 Mis en forme ... [96]
 ... [97]
 ... [98]

Année	Intérêts payés	Capital restant dû au 31 décembre	Dette/habitant	Dépenses d'équipement brut / habitant
1999	334 582,98 €	4 691 600,62 €	488,96 €	312 €
2000	329 421,94 €	4 919 986,28 €	512,77 €	281 €
2001	317 657,36 €	4 393 132,74 €	457,86 €	205 €
2002	275 833,32 €	3 868 584,10 €	403,19 €	268 €
2003	241 489,25 €	3 915 045,55 €	408,03 €	293 €
2004	206 568,03 €	3 968 034,24 €	413,55 €	233 €
2005	195 335,73 €	3 391 709,35 €	353,49 €	126 €
2006	118 747,37 €	2 615 156,88 €	272,55 €	135 €
2007	94 994,03 €	2 370 725,08 €	247,07 €	259 €

Le produit attendu pour 2008 des taxes directes locales devrait rapporter 1 188 518 €. Nous vous proposons de ne pas augmenter les trois taxes qui ne représentent que 17 % du montant total des recettes de fonctionnement.

On peut rappeler que les dotations de l'Etat représentent 60 %, la péréquation de la taxe professionnelle 7 %. Les diverses taxes (sur l'électricité, sur les pylônes) représentent 6 % et les produits du domaine 10 %. Ainsi, la marge de manœuvre financière de la Ville n'intervient que sur un tiers du budget total.

Le débat étant ouvert, **Monsieur MULLER** considère que pour qu'un tel débat ait lieu, il faut avoir au préalable un minimum d'informations, ce qui n'est pas le cas en l'espèce et ce qu'il déplore. Il ajoute que lorsque l'on parle des finances de la commune et que plusieurs millions d'euros sont en jeu, il est dur d'absorber l'information comptable de Hombourg-Haut en quelques minutes. Néanmoins, il dit avoir constaté que l'auto financement est très bon, mais se dit gêné de l'importance des reports. Aussi, il faudra que la prochaine municipalité y fasse attention. Pour conclure, il souligne que le présent débat n'a pas véritablement de sens, étant donné que cela sera à la prochaine municipalité d'engager les projets.

Concernant l'engagement des projets qui seront réalisés, **Monsieur TEUTSCH** se dit du même avis.

Monsieur MULLER ajoute que le plus important est que les taxes n'augmentent pas.

L'assemblée prend acte de la tenue de ce débat.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été examinés, Monsieur le Maire, avant de clore cette ultime séance du Conseil Municipal avant les élections prochaines, souhaite remercier « tous les conseillers et adjoints qui ont œuvré durant ces quinze mois ainsi que l'opposition pour sa tenue et la qualité des débats, ce qui a été très agréable ». Il remercie également pour « leur loyauté et leur investissement à nos côtés et aux côtés des Hombourgeois ce qui est une attitude très responsable et qui a apporté de la qualité à la démocratie, tous « les conseillers municipaux qui ne participeraient plus à la prochaine assemblée délibérante »

La séance est levée à 20h10.

Supprimé : ¶

Mis en forme : Retrait : Première ligne : 0 cm, Tabulations : 10,16 cm, Droite + 13,97 cm, Droite

Mis en forme : Tabulations : 2,11 cm, Nombre aligné

Mis en forme : Tabulations : 2,11 cm, Nombre aligné

Mis en forme : Tabulations : 2,11 cm, Nombre aligné

Mis en forme : Tabulations : 2,11 cm, Nombre aligné

Mis en forme : Tabulations : 2,11 cm, Nombre aligné

Mis en forme : Tabulations : 2,11 cm, Nombre aligné

Mis en forme : Tabulations : 2,11 cm, Nombre aligné

Mis en forme : Retrait : Première ligne : 0 cm, Tabulations : 10,16 cm, Droite + 13,97 cm, Droite

Supprimé : ¶
<#>La fiscalité¶
¶
Les taux applicables aux différentes taxes n'ont pas subi d'augmentation depuis 1999. Pour mémoire, ces taux sont de :¶
<#>11,61 % pour la taxe d'habitation¶
<#>9,39 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties¶
<#>42,55 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties¶
¶
Année [100]

Mis en forme : Police : 11 pt, Non Gras, Non souligné

Tableau mis en forme

Supprimé : ¶

Page 9: [1] Mis en forme	PC6	05/03/2007 14:11:00
Retrait : Première ligne : 1,25 cm		
Page 9: [2] Supprimé 2007	Jérôme	18/01/2008 09:19:00
Page 9: [2] Supprimé 6	Jérôme	18/01/2008 09:19:00
Page 9: [3] Supprimé	PC6	05/03/2007 09:39:00
<u>pour 2006, notamment en ce qui concerne la fiscalité, les dépenses de fonctionnement et investissement ainsi que la gestion de la dette.</u>		
Page 9: [4] Mis en forme	PC6	05/03/2007 09:40:00
Police :11 pt, Gras, Soulignement		
Page 9: [5] Mis en forme	PC6	05/03/2007 09:40:00
Retrait : Première ligne : 0 cm		
Page 9: [6] Mis en forme	PC6	05/03/2007 10:29:00
Police :11 pt, Soulignement		
Page 9: [7] Mis en forme	PC6	05/03/2007 09:40:00
Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : a, b, c, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,63 cm + Tabulation après : 1,27 cm + Retrait : 1,27 cm		
Page 9: [8] Mis en forme	PC6	05/03/2007 10:17:00
Retrait : Gauche : 0,63 cm, Première ligne : 0 cm		
Page 9: [9] Mis en forme	PC6	05/03/2007 11:22:00
Centré		
Page 9: [10] Mis en forme	PC6	05/03/2007 11:22:00
Tabulations : 2,92 cm, Droite		
Page 9: [11] Mis en forme	PC6	05/03/2007 11:23:00
Tabulations : 2,99 cm, Droite		
Page 9: [12] Mis en forme	PC6	05/03/2007 11:23:00
Tabulations : 2,74 cm, Droite		
Page 9: [13] Mis en forme	PC6	05/03/2007 11:22:00
Tabulations : 2,92 cm, Droite		
Page 9: [14] Mis en forme	PC6	05/03/2007 11:23:00
Tabulations : 2,99 cm, Droite		
Page 9: [15] Mis en forme	PC6	05/03/2007 11:23:00
Tabulations : 2,74 cm, Droite		
Page 9: [16] Mis en forme	PC6	05/03/2007 11:23:00
Police :11 pt, Gras		
Page 9: [17] Mis en forme	PC6	05/03/2007 11:22:00
Tabulations : 2,92 cm, Droite		
Page 9: [18] Mis en forme	PC6	05/03/2007 11:23:00
Police :11 pt, Gras		
Page 9: [19] Mis en forme	PC6	05/03/2007 11:23:00
Tabulations : 2,99 cm, Droite		
Page 9: [20] Mis en forme	PC6	05/03/2007 11:23:00
Police :11 pt, Gras		
Page 9: [21] Mis en forme	PC6	05/03/2007 11:23:00
Tabulations : 2,74 cm, Droite		

Page 9: [22] Supprimé 1 646 915,19	Jérôme	18/01/2008 09:30:00
Page 9: [22] Supprimé	Jérôme	24/01/2008 14:41:00
Page 9: [23] Mis en forme Police :11 pt, Gras	PC6	05/03/2007 11:23:00
Page 9: [24] Mis en forme Retrait : Gauche : 0,63 cm, Première ligne : 0 cm	PC6	05/03/2007 10:17:00
Page 9: [25] Mis en forme Retrait : Première ligne : 1,25 cm	PC6	05/03/2007 14:31:00
Page 9: [26] Mis en forme Police :11 pt, Non Gras, Non souligné	PC6	05/03/2007 10:17:00
Page 9: [27] Mis en forme Retrait : Première ligne : 0 cm	PC6	05/03/2007 09:40:00
Page 9: [28] Mis en forme Retrait : Première ligne : 1,25 cm	PC6	05/03/2007 10:17:00
Page 9: [29] Supprimé 6	Jérôme	18/01/2008 09:32:00
Page 9: [29] Supprimé 1 646 000	Jérôme	18/01/2008 09:34:00
Page 9: [30] Mis en forme Retrait : Première ligne : 1,25 cm	PC6	05/03/2007 10:29:00
Page 9: [31] Supprimé légèrement	Jérôme	18/01/2008 09:58:00
Page 9: [31] Supprimé 6	Jérôme	18/01/2008 09:58:00
Page 9: [31] Supprimé 5	Jérôme	18/01/2008 09:58:00
Page 9: [31] Supprimé u non-paiement des indemnités à certains élus (depuis mai 2006)	Jérôme	18/01/2008 09:58:00
Page 9: [32] Mis en forme Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : a, b, c, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,63 cm + Tabulation après : 1,27 cm + Retrait : 1,27 cm	PC6	05/03/2007 09:40:00
Page 9: [33] Mis en forme Police :11 pt, Soulignement	PC6	05/03/2007 10:29:00
Page 9: [33] Mis en forme Police :11 pt, Soulignement	PC6	05/03/2007 10:29:00
Page 9: [34] Mis en forme Retrait : Gauche : 0,63 cm, Première ligne : 0 cm	PC6	05/03/2007 10:27:00
Page 9: [35] Mis en forme Police :11 pt, Non Gras, Non souligné	PC6	05/03/2007 10:17:00
Page 9: [36] Mis en forme Retrait : Première ligne : 0 cm	PC6	05/03/2007 09:40:00
Page 9: [37] Modifier Puces et numéros mis en forme	PC6	05/03/2007 10:28:00
Page 9: [38] Supprimé	Jérôme	18/01/2008 11:15:00

21 710

Page 9: [38] Supprimé 4	Jérôme	18/01/2008 11:15:00
Page 9: [39] Modifier Puces et numéros mis en forme	PC6	05/03/2007 10:28:00
Page 9: [40] Supprimé 988	Jérôme	18/01/2008 11:15:00
Page 9: [40] Supprimé 22	Jérôme	18/01/2008 11:15:00
Page 9: [41] Modifier Puces et numéros mis en forme	PC6	05/03/2007 10:28:00
Page 9: [42] Supprimé 196 718	Jérôme	18/01/2008 11:15:00
Page 9: [42] Supprimé ,	Jérôme	18/01/2008 11:26:00
Page 9: [42] Supprimé 5	Jérôme	18/01/2008 11:15:00
Page 9: [43] Mis en forme Retrait : Première ligne : 1,25 cm	PC6	05/03/2007 14:36:00
Page 9: [44] Supprimé sera	Jérôme	18/01/2008 11:15:00
Page 9: [44] Supprimé en 2007	Jérôme	18/01/2008 11:15:00
Page 11: [45] Supprimé	Jérôme	21/01/2008 09:26:00

.....Saut de page.....

Page 11: [46] Mis en forme Retrait : Première ligne : 0 cm	PC6	05/03/2007 09:40:00
Page 11: [47] Mis en forme Centré	PC6	05/03/2007 11:44:00
Page 11: [48] Supprimé	Jérôme	24/01/2008 14:44:00
Page 11: [49] Mis en forme Tabulations : 3,3 cm, Droite	PC6	05/03/2007 14:26:00
Page 11: [50] Mis en forme Police :10 pt	PC6	05/03/2007 11:44:00
Page 11: [51] Mis en forme Police :10 pt	PC6	05/03/2007 11:44:00
Page 11: [52] Supprimé Mobilier, signalétique et informatique de Hôtel de Ville	Jérôme	21/01/2008 09:26:00
Page 11: [53] Mis en forme Police :10 pt	PC6	05/03/2007 11:44:00
Page 11: [53] Mis en forme Police :10 pt	PC6	05/03/2007 11:44:00

Page 11: [53] Mis en forme	PC6	05/03/2007 11:44:00
Police :10 pt		
Page 11: [54] Mis en forme	PC6	05/03/2007 11:44:00
Police :10 pt		
Page 11: [55] Mis en forme	PC6	05/03/2007 11:44:00
Police :10 pt		
Page 11: [56] Mis en forme	PC6	05/03/2007 14:26:00
Tabulations : 3,3 cm, Droite		
Page 11: [57] Supprimé	Jérôme	21/01/2008 09:26:00
Cour d'Honneur futur Hôtel de Ville		
Page 11: [58] Mis en forme	PC6	05/03/2007 11:44:00
Police :10 pt		
Page 11: [59] Mis en forme	PC6	05/03/2007 14:26:00
Tabulations : 3,3 cm, Droite		
Page 11: [60] Mis en forme	PC6	05/03/2007 11:44:00
Police :10 pt		
Page 11: [61] Mis en forme	PC6	05/03/2007 11:44:00
Police :10 pt		
Page 11: [62] Supprimé	Jérôme	21/01/2008 09:26:00
Aménagement Square Jean Derrioux		
Page 11: [63] Mis en forme	PC6	05/03/2007 11:44:00
Police :10 pt		
Page 11: [64] Mis en forme	PC6	05/03/2007 14:26:00
Tabulations : 3,3 cm, Droite		
Page 11: [65] Supprimé	Jérôme	21/01/2008 09:26:00
300 000,00 €		
Page 11: [66] Mis en forme	PC6	05/03/2007 11:44:00
Police :10 pt		
Page 11: [66] Mis en forme	PC6	05/03/2007 11:44:00
Police :10 pt		
Page 11: [67] Supprimé	Jérôme	21/01/2008 09:26:00
Requalification rue des Pénitents (Voirie + Eclairage public) Eventuellement enfouissement des réseaux par la Régie		
Page 11: [68] Mis en forme	PC6	05/03/2007 11:44:00
Police :10 pt		
Page 11: [69] Supprimé	Jérôme	21/01/2008 09:27:00
Aménagement pas de tir à l'arc au stade omnisports		
Page 11: [70] Mis en forme	PC6	05/03/2007 11:44:00
Police :10 pt		
Page 11: [71] Mis en forme	PC6	05/03/2007 14:26:00
Tabulations : 3,3 cm, Droite		
Page 11: [72] Mis en forme	PC6	05/03/2007 11:44:00
Police :10 pt		
Page 11: [73] Mis en forme	PC6	05/03/2007 11:44:00
Police :10 pt		

Page 11: [74] Supprimé	Jérôme	21/01/2008 09:27:00
Signalétique Patrimoine – Tourisme		
Page 11: [75] Mis en forme	PC6	05/03/2007 11:44:00
Police :10 pt		
Page 11: [76] Mis en forme	PC6	05/03/2007 14:26:00
Tabulations : 3,3 cm, Droite		
Page 11: [77] Mis en forme	PC6	05/03/2007 11:44:00
Police :10 pt		
Page 11: [78] Mis en forme	PC6	05/03/2007 11:44:00
Police :10 pt		
Page 11: [79] Supprimé	Jérôme	24/01/2008 14:44:00
Page 11: [80] Mis en forme	PC6	05/03/2007 11:44:00
Police :10 pt		
Page 11: [81] Supprimé	Jérôme	21/01/2008 09:44:00
Aménagements de surface de la RN 3 – 2 ^{ème} tranche (Programme pluriannuel)		
Page 11: [82] Mis en forme	PC6	05/03/2007 11:59:00
Police :10 pt, Exposant		
Page 11: [83] Mis en forme	PC6	05/03/2007 14:26:00
Tabulations : 3,3 cm, Droite		
Page 11: [84] Supprimé	Jérôme	21/01/2008 09:44:00
FNADT Département 80 % Région		
Page 11: [85] Mis en forme	Jérôme	24/01/2008 14:44:00
Police :10 pt, Exposant		
Page 11: [86] Supprimé	Jérôme	21/01/2008 09:44:00
Amélioration réseau impasse du Viaduc		
Page 11: [87] Mis en forme	PC6	05/03/2007 14:26:00
Tabulations : 3,3 cm, Droite		
Page 11: [88] Mis en forme	Jérôme	24/01/2008 14:44:00
Police :10 pt, Exposant		
Page 11: [89] Supprimé	Jérôme	21/01/2008 09:44:00
Canalisation du fossé d'écoulement des eaux Avenue des Mineurs		
Page 11: [90] Mis en forme	PC6	05/03/2007 14:26:00
Tabulations : 3,3 cm, Droite		
Page 11: [91] Supprimé	Jérôme	24/01/2008 14:47:00

Enrobés Rues Principale - Fontaine	120 000,00 €	
Réfection sentier entre les rues des Cailloux et de la Fontaine	5 000,00 €	
Engagement d'une étude diagnostic pour la requalification du quartier	20 000,00 €	
Projets 2007	Montant TTC	Subventions escomptés sur le montant H.T.

Page 11: [92] Mis en forme	PC6	05/03/2007 09:40:00
Retrait : Première ligne : 0 cm		
Page 11: [92] Mis en forme	PC6	05/03/2007 09:40:00
Retrait : Première ligne : 0 cm		
Page 11: [92] Mis en forme	PC6	05/03/2007 09:40:00
Retrait : Première ligne : 0 cm		
Page 11: [92] Mis en forme	PC6	05/03/2007 09:40:00
Retrait : Première ligne : 0 cm		
Page 11: [92] Mis en forme	PC6	05/03/2007 09:40:00
Retrait : Première ligne : 0 cm		
Page 11: [92] Mis en forme	PC6	05/03/2007 09:40:00
Retrait : Première ligne : 0 cm		
Page 11: [93] Mis en forme	PC6	05/03/2007 09:40:00
Retrait : Première ligne : 0 cm		
Page 11: [94] Mis en forme	PC6	05/03/2007 15:03:00
Police :11 pt, Italique, Soulignement		
Page 11: [95] Mis en forme	PC6	05/03/2007 15:03:00
Police :11 pt, Italique		
Page 11: [95] Mis en forme	PC6	05/03/2007 15:03:00
Police :11 pt, Italique		
Page 11: [96] Mis en forme	PC6	05/03/2007 13:08:00
Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 1 cm		
Page 11: [97] Mis en forme	PC6	05/03/2007 14:19:00
Retrait : Première ligne : 1,25 cm		
Page 11: [98] Supprimé	Jérôme	21/01/2008 12:51:00

- Les travaux de réhabilitation des écoles visent à améliorer l'environnement scolaire ; les travaux au Centre Social des Chênes permettront de créer de meilleures conditions d'accueil pour les jeunes qui participent aux activités d'A.C.C.E.S. et les projets concernant les équipements sportifs doivent favoriser l'insertion de nos jeunes par le sport ou leur donner l'envie de participer à une ou plusieurs activités sportives.

Dans le même registre, nous augmenterons la subvention annuelle versée à A.C.C.E.S. afin de garantir le développement des actions d'animation.

- Un autre de nos objectifs est de relancer rapidement les travaux de rénovation des voiries dans les cités. A La Chapelle, les travaux de construction d'un exutoire d'assainissement débiteront cet été et sont un préalable aux travaux de voirie qui feront l'objet d'une étude globale, étude que nous allons pouvoir commander de suite avec l'accord de la Préfecture (avant la notification de la subvention ex « Girzom » qui s'y rapporte). En effet, nous voulons gagner du temps et pour pouvoir d'entamer dès l'année prochaine une nouvelle tranche de voirie dans le même quartier. Quant aux Chênes, nous lancerons prochainement une consultation afin de désigner un maître d'œuvre qui sera chargé de réaliser l'étude globale des travaux de voirie et d'assainissement dans les secteurs qui n'ont pas encore été rénovés.

En plus des projets cités, nous compléterons l'aménagement de nos cimetières par l'installation de columbariums, nous étudierons un projet de réfection des allées et nous mettrons en peinture les façades de la morgue du cimetière des Chênes.

Par ailleurs, nous mettrons en œuvre divers aménagements autour de l'Etang de la Papiermühle conformément à l'étude réalisée en 2004/2005 par l'O.N.F. sur ce site.

Retrait : Première ligne : 0 cm

La fiscalité

Les taux applicables aux différentes taxes n'ont pas subi d'augmentation depuis 1999. Pour mémoire, ces taux sont de :

11,61 % pour la taxe d'habitation

9,39 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties

42,55 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Année	Base taxe d'habitation	Base taxe foncière sur propriétés bâties	Bases taxe foncière sur propriété non bâties
1999	4 382 909	3 466 690	30 642
2000	4 436 266	3 727 378	31 099
2001	4 562 799	3 782 260	32 928
2002	4 599 000	3 886 000	33 100
2003	4 868 000	3 964 000	33 300
2004	4 961 000	4 113 000	34 200
2005	4 978 000	4 170 000	35 200
2006	5 219 000	4 286 000	28 800

L'augmentation de ces bases s'explique par une revalorisation forfaitaire décidée par l'Etat.

Concernant les dotations de solidarité, celles-ci ont connu une progression comme suit :

Année	Dotations de solidarité urbaine	Dotations de solidarité rurale
1999	188 053,49	62 227,24
2000	223 840,43	62 365,93
2001	234 282,13	68 189,84
2002	236 077,00	66 753,00
2003	232 978,00	65 542,00
2004	294 041,00	73 221,00
2005	936 956,00	78 737,00
2006	1 140 491,00	87 707,00

Pour mémoire, cette augmentation s'explique essentiellement par l'application de la réforme de la DSU opérée par la loi de programmation pour la cohésion sociale. Celle-ci permet, en premier lieu, d'enregistrer une augmentation substantielle de cette dotation, puisque chaque année pendant cinq ans, les sommes résultant de la dotation globale de fonctionnement seront affectées en priorité, à concurrence de 120 millions d'euros à la D.S.U.

Cette réforme vise, en second lieu, à améliorer la péréquation en modifiant les mécanismes d'attribution de la dotation pour mieux tenir compte de la proportion de la population en zone urbaine sensible. Cette modification permet une forte augmentation de la DSU pour la Ville qui cumule de faibles ressources et des charges élevées.

Depuis 2004, la Commune bénéficie également de la Dotation National de Péréquation qui s'est élevée à :

Année	Dotation National de Péréquation
2004	247 952,00 €
2005	247 952,00 €
2006	236 979,00 €

Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement

Celles-ci ont en 2006 par rapport à 2005 et s'élève au 31 décembre 2006 à €
(sous réserve de l'arrêt des comptes).

Les chapitres en augmentation sont :

- Les dépenses liées à l'entretien des voiries et des bâtiments communaux ainsi qu'à l'effort tout particulier mené en faveur de l'embellissement de la Ville.
- La poursuite des dispositifs en faveur de la jeunesse en liaison avec ACCES et la CAF
- l'investissement de la commune en matière associative.

Les dépenses d'investissement

Suite à la non adoption du budget primitif 2006 et sa mise en place par le Préfet de la Moselle en juillet, les dépenses d'investissements ont été considérablement réduites en 2006 est se sont montées à.....€.

Gestion de la dette

Depuis 2000, on a enregistré une diminution constante des intérêts et de l'encours de la dette **non récupérable** qui se présente de la manière suivante :

Année	Intérêts payés	capital restant dû au 31 décembre	Dette/habitant
1999	334 582,98 €	4 691 600,62 €	488,96 €
2000	329 421,94 €	4 919 986,28 €	512,77 €
2001	317 657,36 €	4 393 132,74 €	457,86 €
2002	275 833,32 €	3 868 584,10 €	403,19 €
2003	241 489,25 €	3 915 045,55 €	408,03 €
2004	206 568,03 €	3 968 034,24 €	413,55 €
2005	195 335,73 €	3 391 709,35 €	353,49 €
2006	118 747,37 €	2 615 156,88 €	272,55 €